



AOUT 2019



<http://mairie.montgenevre.com>

DES ANIMATIONS ?

EN NOMBRE ET EN QUALITÉ, LORSQU'ON VEUT BIEN DÉPASSER CERTAINS ÉCHOS...



L'Office de Tourisme est régulièrement questionné sur le nombre et la qualité des animations qu'il produit, en relation avec tous les autres partenaires de la station, et pour contribuer à leur renommée et à l'image de notre destination touristique.

Pour ce faire, nos représentants, qu'ils soient citoyens, socioprofessionnels ou élus, italiens ou français, peuvent inscrire leurs réponses dans les offres qui sont jointes dans la brochure ci-après.

Vous pourrez constater combien ces rassemblements et instants de convivialité sont nombreux, variés, et surtout de qualité.

Chacun peut s'en inspirer pour se les approprier, et les rendre des plus attractives en faveur de notre clientèle.

Il en a été ainsi lors de la fête commerciale du 15 août, qui a permis de faire valoir la qualité de la collaboration entre Montgenévrais, commerçants, représentants de la Commune et personnels et clients de l'Office de Tourisme.

Merci de votre contribution active à la vie de la station, dont il suffit aujourd'hui d'apprécier le coefficient de fréquentation.

Bien à vous,

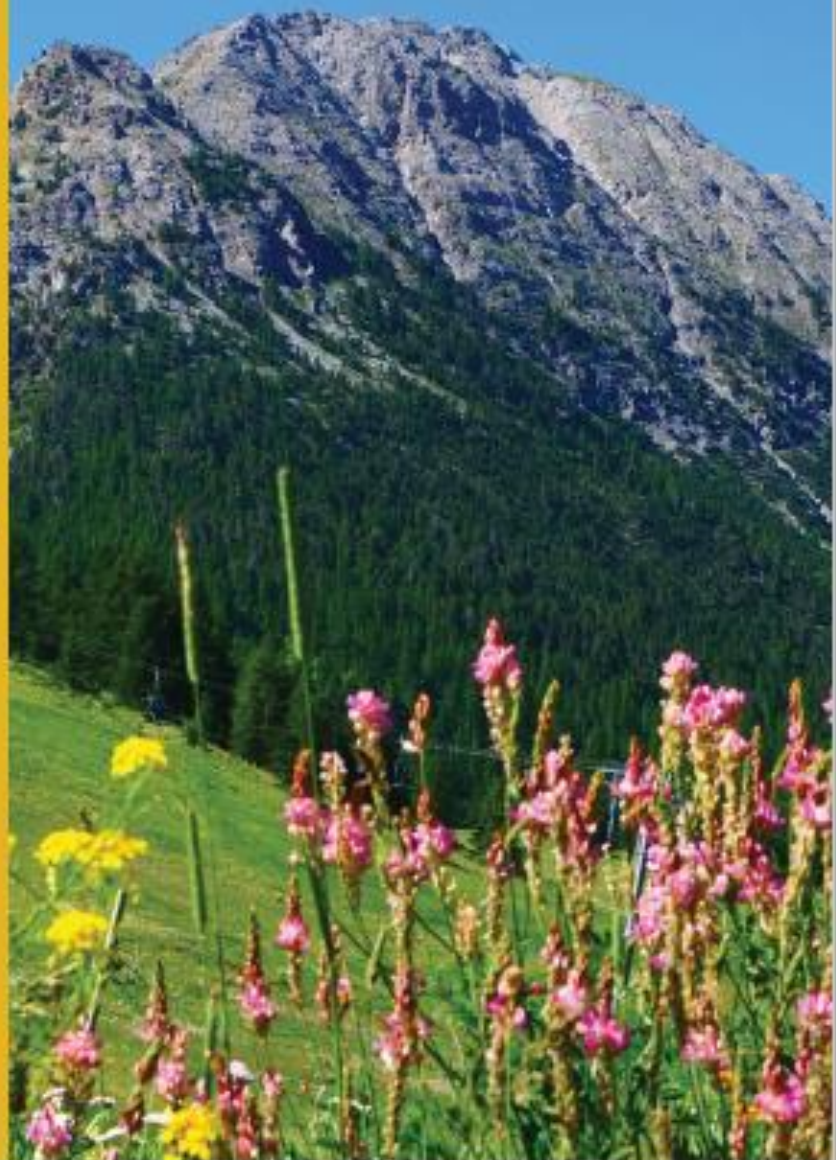
Le Maire,
Guy HERMITTE

ÉTÉ 2019

ANIMATIONS
ÉVÈNEMENTS
ACTIVITÉS
OFFRE COMMERCIALE



DURANCIA
BALNEO & SPA



ANIMATIONS OFFICE DE TOURISME



TOUS LES DIMANCHES EN SAISON

Présentation de la station, des activités et des animations de la semaine autour d'un verre offert de « Chartreuse Orange / Chartreuse Verte - Jus d'orange » ou d'un CapriSun.
250 personnes accueillies dimanche 11 août 2019.



TOUS LES DIMANCHES EN SAISON

Pendant l'après-midi : essais gratuits de VTT électriques et de Quadbike avec différents prestataires.



LES BEST OF

Tous les lundis : jeu d'orientation Franco-Italien.
Tous les mardis : Balade gourmande, en alternance entre Montgenève et Les Alberts.
Tous les mardis : Cine-goûter

MAIS AUSSI ...

6 cirques accueillis entre Montgenève et Les Alberts ;
2 spectacles de Guignol et Pinocchio ;
Soirées contées ;
2 vide-greniers ;

GOLF INTERNATIONAL



LES COMPÉTITIONS

Juillet 2019

Dimanche 7 - Coupe d'Ouverture
Dimanche 14 - Coupe de l'Association
Vendredi 19 - Coupe Village Club du Soleil
Vendredi 26 - Anova Spar Cup

Août 2019

Dimanche 11 - Coupe Communik / Le Trio / Le Cosy
Vendredi 16 - Concours de Putting Green
Vendredi 23 - Trophée de Montgenèvre

Septembre 2019

Dimanche 8 - Coupe de Fermeture



DURANCIA



OFFRE SPÉCIALE

Jeudi 8 et du 15 au 18 Août 2019

1 entrée adulte achetée = 1 entrée enfant offerts

Offre valable pour une entrée 2 heures à l'Espace Balnéo



LES ACTIVITÉS

Lundi : Aquagym

Mardi : Aquayoga

Mercredi : Aquabike

Jeudi : Circuit Training

Vendredi : Aquayoga

LES ÉVÈNEMENTS



24 HEURES DES ALPES

Samedi 22 Juin 2019



RASSEMBLEMENT DU 8^{ème} RALLY CESANA - SESTRIERE

Samedi 13 Juillet 2019



SKY RACE DE MONTGENÈVRE

Samedi 13 et dimanche 14 Juillet 2019



BAL DES POMPIERS & FEUX D'ARTIFICES

Lundi 15 Juillet 2019



BROCANTE PROFESSIONNELLE

Samedi 3 Août 2019



TOURNOI DE PÉTANQUE

Dimanche 4 Août 2019



FÊTE DU PAIN

Les Alberts, samedi 3 et dimanche 4 Août 2019



BROCANTE PROFESSIONNELLE

Samedi 10 et dimanche 11 Août 2019



FÊTE DE LA SAINT ROCH

Dimanche 11 Août 2019



BRADERIE DES COMMERÇANTS & VIDE-GRENIER

Jeudi 15 Août 2019

L'OFFRE COMMERCIALE

Montgenèvre

MONTGENÈVRE PASS MULTI ACTIVITES

EN VENTE A L'OFFICE DE TOURISME

Valable 7 jours
Prix adulte : 90€
prix enfant : 70€

www.montgenevre.com
info@montgenevre.com
+33 (0)4 92 21 52 52

CENTRE DE LOISIRS DES **PETITS**
CENTRO RICREATIVO DEI **MONTAGNARDS**

INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR
WWW.MONTGENEVRE.COM

Montgenèvre

PISCINE
GOLF
JOURNÉE MONTAGNE
ACROBRANCHE
ESCALADE
EQUITATION
PADDLE

DU LUNDI AU VENDREDI DE 6 ANS
A 12 ANS

CONTACT
OFFICE DE TOURISME +33 (0)4 92 21 52 52

DURANCIA
BALNÉO & SPA

NUXE
PARIS

Montgenèvre

JEUDI 8 AOÛT 2019

1 Entrée adulte achetée
1 Entrée ENFANT OFFERTE

DURANCIA
BALNÉO & SPA

NUXE
spa

Montgenèvre

Du 15 au 18
AOÛT 2019

1 Entrée adulte* achetée
1 Entrée ENFANT OFFERTE

* Valable uniquement sur l'entrée bainéa de 2 heures

À Durancia, la famille est reine
et nous espérons que vous trouverez le bien-être
de vos vacances parmi nous et
dans notre station de Montgenèvre.

Montgenèvre

PROMOTION

NUXE
spa

DURANCIA
DU 20 AU 23 AOÛT 2019

BALNÉO & SPA

OFFRE FAMILLE

1 Entrée adulte* achetée
1 Entrée ENFANT OFFERTE

* Valable uniquement sur l'entrée bainéa de 2 heures

NUXE
spa

OFFRE BIEN-ÊTRE

1 Entrée bainéa achetée
= 1 Accès* à l'Espace Bien-être

* Offre réservée aux adultes

Centre Balnéo & SPA NUXE Durancia
RD 62 - 05100 Montgenèvre
contact@durancia.com - +33 (0)4 92 20 67 70
Ouvert tous les jours de 11 heures à 19 heures



LE BIKE PARK

Ouvert les week-ends en Juin
Ouvert en continu du 6 Juillet au 1^{er} Septembre 2019
Ouvert le week-end des 7 & 8 septembre 2019



LA LUGE MONTY EXPRESS

Ouvert les week-ends en Juin
Ouvert en continu du 6 Juillet au 1^{er} Septembre 2019
Ouvert le week-end des 7 & 8 septembre 2019



LA ZONE DES LACS

Ouvert en continu du 6 Juillet au 1^{er} Septembre 2019



BIG AIR BAG

Tous les lundis et les jeudis pendant la saison



TENNIS À MONTGENÈVRE TERRAIN MULTI-SPORTS AUX ALBERTS

MAIS AUSSI ...

La soirée Rosé Nouveau au Graal Café
La soirée Années 80 à la Pizzeria des Escartons
La soirée Moules-Frites au Restaurant Le Refuge
La soirée Mojito au Restaurant Le Refuge
Le concert de Consortium au Graal Café

Et la journée organisée par
la commune,
l'Office de Tourisme
et les commerçants de Montgenèvre

JEUDI 15 AOÛT 2019
À Montgenèvre
JUSQU'À 23H00
CONCERTS
ANIMATIONS
TOMBOLA
ZUMBA

La commune
les commerçants et
le comité des fêtes de Montgenèvre
organisent

**GRANDE BRADERIE
des commerçants**

VIDE GRENIER*

Montgenèvre
Caisse d'Épargne

*Les inscriptions pour le vide-grenier (gratuit) se font à l'adresse de l'Office de Tourisme ou par téléphone au 04 82 21 52 52
Vendredi braderie: A3M (Association des commerçants de Montgenèvre et des Abres) commercesmontgenevre@gmail.com

EVENEMENTIEL DES DEUX DERNIERES ANNEES

Année 2018 (participation, fréquentation, retombées médiatiques)

- Snow Race : 320 inscrits – 900 clients – 15 000 € de retombées
- Championnats France Trail : 2 570 inscrits – 6 400 clients – 30 000 € de retombées
- TFJV : 450 inscrits – 1 200 clients – 40 000 € de retombées
- Festival de l'oralité : 150 spectateurs – Portée locale – 2 000 € de retombées
- Championnat de Pétanque : 40 équipes
- Jazz aux Frontières : 800 spectateurs – 800 clients – 10 000 € de retombées
- Monty Motos : 100 équipages – 0 spectateur – 0 € de retombée

Année 2019 (participation, fréquentation, retombées médiatiques)

- Snow Race : 340 inscrits – 1 000 clients – 20 000 € de retombées
- Sky Race : 650 inscrits – 1 500 clients – 17 000 € de retombées
- Championnat de Pétanque : 55 équipes – 130 spectateurs – 10 000 € de retombées
- 24 Heures des Alpes : 100 équipages – 100 spectateurs – 30 000 € de retombées

SUCCES DE LA 33^{ème} EDITION DE LA FETE DU PAIN AUX ALBERTS

La tradition a été respectée le week-end, du 3 et 4 août, aux Alberts. Créée en 1985, mais interrompue une année, la 33^o fête du pain a été un succès. A partir du mercredi 31 juillet, Jean Martinon, Bruno Berton et leur équipe ont enfourné 1100 boules de pain, cuites et vendues jusqu'au dimanche. En présence du Maire, Guy Hermitte, et de plusieurs élus du Conseil Municipal, la manifestation a commencé samedi, au centre du village, par un vide-greniers où 43 exposants étaient présents. Mam'zelle Griotte, et son orgue de barbarie, a fait chanter les amateurs. La course à l'œuf et la découverte des constellations du ciel ont attiré du monde jusqu'en fin de soirée. Dimanche, la fête a commencé par la messe célébrée par Mgr Bernard Barsi, archevêque de Monaco ; les fidèles étaient accueillis à la sortie de l'office religieux par le Briançon brass band, qui a animé toute la journée. Après l'apéritif, 300 convives ont savouré, sur la place, le repas préparé par Matthieu. Toute l'après-midi, Ronan Bellego, animateur de l'Office de Tourisme de Montgenèvre, a présenté au micro les jeux de la kermesse, la tombola, la pesée du pain, avant la parade des vélos décorés. En fin d'après-midi, une soupe au pistou était proposée, avec toujours des grillades et un snack à disposition. Puis, ce fut le défilé avec des lampions, jusqu'au pont des Amoureux, pour voir arriver les jeunes en raft sur la Clarée, sous la conduite des moniteurs de la société Rivière évasion. Un bal-concert, sous le chapiteau, clôturait la journée avec le groupe Queyras Brothers & sisters et les Witness. «Il faisait beau et chaud ; les retours que nous avons eus montrent que les gens étaient satisfaits, notamment des animations ; c'est une réussite pour nous », conclut Luc Pascal, Président de l'Association pour l'Animation des Alberts, qui organisait cette fête, avec le soutien important des Services Techniques de la Commune et de l'Office de Tourisme de Montgenèvre.





SUCCÈS DU GRAND PRIX INTERNATIONAL DE PÉTANQUE

Messieurs Willy DEBON (*magasin SPAR*), Sébastien AUDEMAR (*Pizzeria des Escartons*), Michel et Joe CASTANIER, ont organisé le 4 août, avec le soutien de la Commune et de l'Office de Tourisme de Montgenèvre, le quatrième grand prix international de pétanque de Montgenèvre.



Avec 46 doublettes inscrites, cette compétition a été un véritable succès d'estime et de reconnaissance, si l'on considère la qualité des joueurs venus de tout le département des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence. Les vainqueurs ont été honorés très tard dans la soirée, après une finale de haute lutte. Un concours tête-à-tête, et un autre de tir de précision, se sont également tenus avec grande réussite.

Le public était nombreux, et la plupart des visiteurs de la station attendent avec impatience la prochaine édition 2020, dont la préparation est d'ores et déjà initiée.



En effet, Willy DEBON et Sébastien AUDEMAR ont été amenés à accueillir, avec Guy HERMITTE, Maire de Montgenèvre, et Vincenzo COPPOLA, Directeur de l'Office de Tourisme, le sélectionneur de l'Equipe de France de pétanque et de jeu provençal, Monsieur Alain BIDEAU. Vainqueur de plus de 300 concours nationaux et internationaux, Monsieur Alain BIDEAU est aussi un double Champion du Monde de ce sport.

La Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (F.F.P.J.P.), association loi 1901, a été fondée le 31 juillet 1945 et a pour objet d'organiser, promouvoir, développer et diriger les sports Pétanque et Jeu Provençal en France métropolitaine et dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer. Avec près de 300 000 licenciés en 2016 répartis au sein des 6122 clubs affiliés, elle est la première Fédération sportive non olympique en nombre de licenciés. La pratique des femmes se développe peu à peu pour représenter aujourd'hui 16% des licenciés. Chaque année, ce sont 12 Championnats de France qui sont organisés partout en France.



La météo a été particulièrement favorable, tandis que Monsieur Alain BIDEAU était sensible, non seulement au cadre de notre station, mais aussi aux animations qu'elle propose.

Nous l'avons accompagné sur le Golf, où il a particulièrement apprécié le compact au cœur du Bois de Sestrières. Il a pu également tester la Luge Monty-Express avec ses accompagnants de la Fédération, avant d'aller se détendre au Centre Balnéoludique Durancia. Il a été particulièrement laudatif à l'égard de notre offre touristique, n'hésitant pas à dire au Maire qu'elle correspondait tout à fait au cadre recherché par les boulistes de haut niveau. A ce propos, l'évocation d'une organisation par Montgenèvre d'une grande compétition nationale, voire mondiale, a fait partie d'échanges particulièrement fructueux, teintés d'une amitié partagée par des partenaires qui connaissent parfaitement ce sport, et partagent ses valeurs.



Extrait du Conseil Municipal

du 25 juillet 2019

2^{ème} partie (délibérations n°17 à 32)

Membres en exercice : 11

Présents (6) : Guy HERMITTE, Michèle GLAIVE-MOREAU, Luc PASCAL, Jérôme SALOMON, Françoise MILLE-SCHAACK, Francis ISAMBERT, Alexandra JANION

Pouvoirs (3) : Marc FORNESI à Guy HERMITTE,
Michel MEYER à Luc PASCAL,
Magalie VEROT à Alexandra JANION,

Absent (1) : Philippe GILARDINO

Secrétaire de séance : Mme Alexandra JANION est élue, à l'unanimité des membres présents, en qualité de secrétaire de séance.

17/ Attribution du marché de travaux de mise en conformité du captage Doire Aval

Le Maire, Guy Hermitte, rappelle que :

Vu une première consultation lancée par Saunier Infra en tant que maître d'œuvre restée sans réponse le 29 Mai 2019 puis une deuxième relance élargie le 25 Juin 2019 également infructueuse, l'entreprise italienne SIRIUS a été contactée, un rendez-vous a eu lieu sur site le 19 Juillet 2019.

Vu l'offre de l'entreprise SIRIUS SARL représentée par Monsieur Joël Barnéoud à Altipolis, Avenue du Général Barbot, 05100 Briançon.

Considérant que la commune de Montgenèvre est dans l'obligation de réaliser les travaux concernant le maintien du débit réservé de la Doire avec effet immédiat le 22 Août 2019.

Considérant que l'offre de l'entreprise SIRIUS SARL n'est pas parvenue, à l'heure de l'examen de la présente délibération, le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, décide de reporter son officialisation à un prochain Conseil Municipal, convoqué à la date du mercredi 07 août 2019. De fait, il n'autorise pas le Maire à signer tout document nécessaire visant à attribuer ce marché de travaux à l'entreprise SIRIUS SARL, en sachant que le délai fourni pour leur mise en œuvre est à échéance le 22 août 2019.

18/ Attribution du marché de travaux pour la création du soubassement de la fontaine des Escartons

Monsieur Francis Isambert présente que :

- Vu le marché concernant la réfection des fontaines des Sept Douleurs et des Escartons

- Vu l'offre de l'entreprise ULUCAY, sous-traitant Allamanno, en date du 25/07/2019.

Considérant d'une part que la Commune de Montgenèvre, dans le cadre de la réhabilitation de la fontaine des Escartons, doit faire fabriquer un soubassement accompagné d'un cheminement en Lauzes pour pouvoir accueillir la fontaine,

Considérant l'offre de l'entreprise pour un montant de 6 950 € HT pour la fontaine.

Le Conseil Municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des présents :

- DECIDE d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise ULUCAY
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

19/ Contrôle des équipements de sécurité incendie : lancement d'un nouveau marché de type MAPA

Monsieur Luc Pascal rappelle l'obligation réglementaire de contrôler et d'entretenir les divers équipements de sécurité incendie de la commune : extincteurs, blocs autonomes d'évacuation et de secours, trappes de désenfumage, systèmes de sécurité incendie (détecteurs, diffuseurs sonores, ...), afin de disposer d'équipements fiables et sécurisés en cas d'incendie.

Compte tenu des spécificités de ces différents équipements, il est prévu trois lots au marché :

- Lot n°1 : vérification annuelle des extincteurs et blocs autonomes d'évacuation et de secours.
- Lot n°2 : vérification annuelle des châssis de désenfumage situés à l'Espace Jean Gabin et à l'Espace Prarial
- Lot n°3 : vérification annuelle des systèmes de sécurité incendie situés à l'Espace Jean Gabin, à l'espace Prarial et au camping.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, Guy HERMITTE, à lancer dès à présent un nouveau marché de type MAPA pour l'entretien et la vérification des équipements de sécurité incendie. Ce nouveau marché sera élaboré pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

20/ Lancement de l'appel d'offres pour le remplacement de la Géomembrane du lac du Psychier

Madame Françoise Mille Schaack expose au Conseil Municipal le projet du remplacement du Dispositif d'Étanchéité par Géomembrane de la réserve collinaire du Psychier. Ces travaux consistent à retirer l'ancienne Géomembrane installée suite au marché lancé le 17 Juillet 2008 dont la durée de vie de cinq ans est dépassée pour installer la nouvelle. Une étude ainsi que des

travaux de terrassement seront nécessaires afin d'aboutir à cette opération. Dans ce contexte, il sera nécessaire de passer un marché de travaux.

Le coût prévisionnel des travaux, tous corps d'état compris, est estimé à 500 000 € HT et comprendra l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser le Maire à engager préalablement une brève étude de faisabilité, connaissance prise des éléments techniques en possession des services communaux,
- Autoriser le Maire à engager l'ensemble de la procédure de passation du marché public relative au projet énoncé ci-dessus,
- Autoriser le Maire, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

21/ Avenants au marché de travaux « Espace Prarial »

Monsieur Jérôme Salomon informe le Conseil Municipal que le marché de travaux de réaménagement de l'Espace Prarial présente des avenants pour les lots suivants :

Lots		Entreprise	Montant travaux HT	Avenant	Total HT	Total TTC
Lot 1	Maçonnerie	BLANCHARD	174 615,13 €	9 305,50 €	183 920,63 €	TVA 20%
Lot 2	Charpente	FERRIER	48 878,12 €	1 774,78 €	50 652,90 €	
Lot 3	Etanchéité	PIC FRERES	44 766,20 €	- 8 254,84 €	36 511,36 €	
Lot 4	Menuiserie bois	MENUISERIE DE LA TOUR	36 795,93 €	- 6 038,04 €	30 757,89 €	
Lot 5	Cloisons	URLI	16 381,37 €		16 381,37 €	
Lot 6	Plomberie/chauffage	MAUREL	14 266,92 €	236,00 €	14 502,92 €	
Lot 7	Electricité/VMC	CIMELEC	18 675,34 €	2 000,00 €	20 675,34 €	
Lot 8	Carrelage	HERAKLES	14 546,96 €		14 546,96 €	
Lot 9	Chapes	DS CHAPES	4 322,88 €		4 322,88 €	
Lot 10	Peintures sols	SPINELLI	18 004,57 €		18 004,57 €	
Lot 11	Menuiserie Métal	ALPES ALU	18 238,23 €	5 239,36 €	23 477,59 €	
			409 491,65 €	4 262,76 €	413 754,41 €	496 505,29 €

Le montant initial HT du marché regroupant les 11 lots était de 409 491.65 € HT.

Compte tenu des avenants présentés ci-dessus dont le montant cumulé s'élève à 18 555,64 € HT et des économies réalisées pendant le chantier au niveau de certains lots dont le montant cumulé s'élève à 14 292,88 € HT soit une augmentation de 4 262,76 € HT, le montant final du marché s'élève à 413 754,41 € HT.

L'offre a été examinée lors de la CAO du mercredi 24 juillet 2019 à 8h00 et approuvée à l'unanimité.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer ces avenants.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

22/ Lancement de l'appel d'offres pour les travaux du Rio Secco

Monsieur Jérôme Salomon expose au Conseil Municipal le projet de curage du Rio Secco sur sa section Aval.

Ces travaux consistent à nettoyer le barrage de Clavière en aval du Rio Secco et de curer le Rio Secco sur une longueur de 200 m en amont de ce barrage. Les déblais seront déplacés en rive droite en aval du barrage. A cette fin, un décapage de terre végétale de la zone de réception est nécessaire.

Dans ce contexte, il sera nécessaire de passer un marché de travaux. Une consultation va être lancée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser le Maire à lancer la consultation évoquée ci-dessus et à engager l'ensemble de la procédure de passation du marché public relative au projet énoncé ci-dessus,
- Autoriser le Maire, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

23/ Engin de déneigement : prolongation du contrat de location

Madame Michèle Glaive Moreau rappelle que :

Vu le contrat de location en date du 03/10/2017 passé avec la société Bialler pour la location d'un engin de déneigement de type porte-outils HOLDER C270 équipé d'une fraise à neige et d'une étrave sous la forme d'une location avec option d'achat ;

CONSIDERANT la proposition de l'entreprise pour poursuivre la location sur une année supplémentaire à la place de l'achat en 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 24/07/2019,

Il a été décidé de poursuivre en location l'engin de déneigement pour la saison d'hiver 2019/2020 pour une durée de 5 mois.

Le montant de la location s'élève à 3 650 € HT / mois.

En cas de levée de l'option d'achat, la soulte serait de 69 827,12 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Autoriser le maire à signer les documents nécessaires à la poursuite de la location pour la saison d'hiver 2019/2020

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

24/ supprimée

25/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le voyage scolaire des écoles de Montgenèvre et des Alberts

Madame Michèle Glaive Moreau indique que par délibération n°5467 du 5 avril 2016 et n° 7324 du 18 décembre 2018, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes attribue des subventions aux collectivités de rattachement des écoles primaires pour l'organisation des voyages scolaires.

Etant donné que le projet déposé par l'école, aux Services Départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Alpes, a été validé par ledit service, la Commune de Montgenèvre peut, dans ce cas, bénéficier de l'aide du Département.

Il est rappelé que par délibération du 13 décembre 2018, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 5.000 euros aux écoles « quatre saisons » des Alberts (1.666,67 euros) et « Marius Faure » de Montgenèvre (3.333,33 euros).

Cette dernière a permis à nos écoles de réaliser un voyage scolaire au Grau d'Agde du 23 au 26 avril 2019. Les élèves participants étaient au nombre de 37, répartis comme suit :

- | | | |
|---------------------------|-----------------------|---------------|
| - 9 élèves de Maternelles | - Ecole Quatre Saison | - Les Alberts |
| - 13 élèves Maternelle-CP | - Ecole Marius Faure | - Montgenèvre |
| - 15 élèves CE-CM | - Ecole Marius Faure | - Montgenèvre |

Les élèves de Maternelles et Cours Préparatoire ont pu réaliser une classe de découverte de la mer. Quant aux enfants de Cours Elémentaire et Cours Moyens, ils ont réalisé une classe de voile et de découverte de la mer.

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à déposer, auprès du Service de l'Education du Département des Hautes-Alpes, le dossier de subvention afférent.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

26/ Location commerce ambulant, demande de Mme Pitois

Madame Françoise Mille Schaack informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 1^{er} juillet 2019, Madame PITOIS sollicite le Maire de Montgenèvre pour la location d'un emplacement ambulant pour un commerce de chichi pour la saison d'hiver 2019/2020.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'autorisation d'emplacement demandée et de fixer le montant de la redevance.

Le Conseil Municipal décide de :

- REFUSER l'offre détaillée ci-dessus, au motif qu'elle ne couvre pas la totalité de la saison d'hiver ;

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

27/ Adhésion à la charte d'engagement « Sud Zéro déchet plastique »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte d'engagement « Sud Zéro déchet plastique », proposée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Sensibiliser à la réduction des déchets (organisation d'opérations de nettoyage telle que celle déjà menée sur la commune lors de l'opération « Nettoyage de Printemps », diffusion d'informations sur les bonnes pratiques en appui avec la Communauté de Communes du Briançonnais)
- Utiliser raisonnablement les matières plastiques (réduire l'utilisation de vaisselle jetable à la crèche, aux écoles et autres locaux communaux en marge de l'application de l'article 28 de la loi EGalim interdisant les pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons en matière plastique à compter du 1er janvier 2020.)
- Gérer et valoriser les déchets plastiques produits (développer le tri où l'action de la commune s'inscrit déjà au travers de la pose de 100 Dispositifs Semi-Enterrés, localiser et signaler les décharges sauvages)
- L'engagement de la commune dans la charte conduira à désigner un référent politique et technique, à communiquer sur les actions engagées auprès de la Région et à participer aux sessions d'information mises en place.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des déchets plastiques sur la commune et sollicite l'adhésion de la commune à la charte d'engagement « Sud Zéro déchet plastique »

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

28/ Adhésion au label "Villes et Villages Fleuris"

Madame Alexandra Janion présente que :

CONSIDERANT l'intérêt du Label "Villes et Villages Fleuris" pour la Commune de Montgenèvre,

CONSIDERANT que, pour adhérer à ce label, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), association loi 1901, demande une cotisation obligatoire annuelle d'un montant de 50 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion annuelle au Label "Villes et Villages Fleuris" du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention d'adhésion annuelle pour une cotisation obligatoire d'un montant de 50 euros.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

29/ Livre les Divas du Jazz - vente à l'entreprise Promotion Développement Equity

Madame Michèle Glaive Moreau indique que l'entreprise Promotion Développement Equity souhaite pouvoir acheter des livres Les Divas du Jazz

Afin de permettre à cette entreprise de procéder au règlement de son achat, il y a lieu d'autoriser le Maire à émettre le titre correspondant à savoir :

- Promotion Développement Equity - 10 exemplaires, soit 195,00 Euros ;

Pour rappel, le prix de vente unitaire du livre « *Jazz aux frontières - Les divas du festival* » est de 19,50 Euros (Cf délibération n° 10 du Conseil Municipal du 22 août 2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à émettre le titre correspondant aux montant, ci-dessus, présentés.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

30/ Refus de transfert de la taxe de séjour de Montgenèvre à la CCB

Le Maire, Guy Hermitte, rappelle que :

Vu le transfert de la compétence « promotion du tourisme » opéré au profit de la Communauté de Communes du Briançonnais depuis la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, notamment l'article 68,

Vu la délibération en préparation de la Communauté de Communes du Briançonnais pour le Conseil Communautaire du 10 septembre 2019 instaurant la taxe de séjour intercommunale,

Considérant que les communes ayant adopté la taxe de séjour antérieurement à la décision du Conseil communautaire peuvent s'opposer, sur leur périmètre, à la perception de la taxe par la communauté des communes,

Il sera proposé lors du Conseil Communautaire du 10 septembre d'instituer la taxe de séjour communautaire sur les 8 communes de l'OTHV. Pour ce faire, la CCB instaure la taxe de séjour sur ses 13 communes ; Les 5 autres communes de Montgenèvre, Briançon, Le Monétier les Bains, St Chaffrey et La Salle les Alpes pourront alors délibérer pour s'opposer à cette délibération de la CCB sur leur territoire.

En effet conformément à l'art L5211-21 du CGCT, les communes qui ont déjà institué la taxe de séjour ou la taxe de séjour forfaitaire pour leur propre compte, et dont la délibération instituant cette taxe est en vigueur, peuvent s'opposer à la décision du Conseil Communautaire par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de l'affichage de cette

décision. Dans ce cadre, la CCB demande de lui confirmer, par retour de mail, que la Commune de Montgenèvre prend cette délibération d'opposition avant la fin du mois de Septembre 2019.

C'est ainsi que le Maire informe l'assemblée que les revenus perçus à ce titre par la commune ont notamment financé des opérations visant à améliorer la fréquentation touristique. Dans ces conditions le Maire propose au Conseil Municipal de prendre position sur la perception de la taxe de séjour par l'intercommunalité à la place de la commune.

Partant, le Conseil Municipal, décide de :

- Refuser le transfert de la taxe de séjour à l'intercommunalité.
- Cette délibération sera confirmée après la délibération concernant l'instauration de la CCB sur ses 13 Communes.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

31/ Budget communal - décision modificative n°2

Le Maire, Guy HERMITTE, présente la décision modificative n°2 du budget de la commune 2019.

Ces dépenses concernent l'achat d'un ordinateur au golf, la mise du portail famille par la société Abélium et la reprise du dallage de la fontaine de la place des Escartons.

Ordinateur du golf : 2 544 €
Portail Abélium : 2 784 € (+185€)
Dallage fontaine : 8340 €

Compte	Libellé	DM2
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	8340
901	ACQUISITIONS DIVERSES	5513
2051	Concessions et droits similaires	2784
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2729
908	VOIRIE	-5513
2315	Installations, matériel et outillage techniques	-5513
919	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	8340
2315	Installations, matériel et outillage techniques	8340
R	RECETTE	8340
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	8340
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	8340

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

32/ Avis sur la proposition de nouvelle organisation des services des finances publiques

Le Maire, Guy Hermitte, présente le projet de délibération quant à la nouvelle organisation des services des finances proposé par l'ANMSM :

- Vu le courrier du Ministre Darmanin en date du 6 juin 2019, qui propose une première hypothèse d'organisation des services des finances publiques sur le département des Hautes-Alpes, qui « constitue le point de départ pour une concertation approfondie » et qui « a vocation à évoluer »,
- Vu la réunion d'exposition du projet par Monsieur le directeur départemental des finances publiques en Préfecture le 6 Juillet 2019, où il a été exposé le projet suivant :

La Direction Départementale des Finances Publiques reste implantée à GAP.

Concernant le réseau fiscal :

Il est prévu la création d'un Service des Impôts des Entreprises départemental à GAP.

Il est proposé de regrouper les 3 Services des Impôts des Particuliers sur 2 sites : un sur Gap et un sur Briançon.

Par ailleurs, et afin d'assurer au mieux l'accueil des usagers, il est envisagé la mise en place de permanences fiscales dans les Maisons France Service (ex. MSAP) et en mairie pour les communes ne disposant pas de Maison France Service.

La collaboration avec les agents de ces Maisons France Service sera alors renforcée et l'accueil sur rendez-vous développé.

Concernant le réseau gestion publique :

Le projet soumet le regroupement des trésoreries autour de 3 services de gestion comptable situés à Gap, Embrun et Briançon.

En raison de leur rattachement à l'EPCI du Sisteronnais Buech, il est suggéré de rattacher les communes dépendant de la trésorerie actuelle de Laragne Orpierre, au service de gestion comptable de Sisteron, siège dudit EPCI.

Le conseil aux collectivités serait assuré de manière spécifique par des conseillers auprès des décideurs publics, lesquels offriraient leur service à partir d'une implantation auprès de chaque EPCI, un conseiller pouvant couvrir plusieurs EPCI. Dès lors, les communes du Sisteronnais Buech verraient leur conseiller implanté à Sisteron.

En lien avec le Groupement hospitalier territorial existant, il est proposé de créer une trésorerie hospitalière sur la commune de Gap

La paierie départementale demeurerait sur Gap .

- Considérant la loi n ° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, Article 1, alinéa 13 qui précise de « réévaluer le niveau des services publics et des services au public en montagne et d'en assurer la pérennité, la qualité, l'accessibilité et la proximité »,
- Considérant l'utilité des services publics de proximité, à la fois pour les administrés et les collectivités territoriales,
- Considérant que les communes et EPCI gèrent les régies d'avances et de recettes et que les fonds récoltés doivent être déposés de manière régulière auprès du Trésor Public,
- Considérant que l'éloignement des services nuira à la qualité des services proposés, à l'attractivité et donc au développement des territoires ruraux de montagne,

- Considérant que les Maisons France service ne peuvent se substituer aux services de l'Etat,
- Considérant l'absence de lisibilité sur les conséquences immobilières de cette restructuration notamment pour les collectivités territoriales propriétaires bailleurs d'une partie de l'actuel réseau de trésoreries,
- Considérant le risque sérieux d'éloignement physique et fonctionnel des trésoreries dans leur fonction de conseil aux collectivités territoriales notamment rurales,
- Considérant les incertitudes sur le niveau réel des services (horaires, jour d'ouverture ...) notamment au sein des futures Maisons France service,
- Considérant l'absence de réponse sur le nombre d'équivalent temps plein de fonctionnaire de la DFIP 05 (280 en 2019) à l'issue de la réforme,
- Considérant les décisions régulières des assemblées délibérantes attribuant des indemnités de conseil aux trésoriers en poste,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote contre la suppression de la trésorerie de son ressort territorial et donc vote pour son maintien,
- S'oppose à la fermeture de ce service public, bien souvent le dernier sur le territoire, hors gendarmerie,
- Souhaite nouer un dialogue avec la DDFIP, afin d'élaborer un projet partagé qui puisse répondre aux objectifs de proximité du Ministère mais surtout aux besoins de nos territoires ruraux de montagne, conformément à la loi Montagne (Article 1, alinéa 13).

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

REMISE DES PRIX AU RESTAURANT "LE TRIO" DE LA COUPE DE GOLF COMMUNIK - LE TRIO - LE COSY

La remise des prix de la Coupe Communik - Le Trio - Le Cosy a eu lieu en fin d'après-midi, le dimanche 11 août 2019, en présence de Florian COLAS (Office de Tourisme).

Un groupe d'amis s'est associé pour être le sponsor de cette compétition de golf, après avoir contacté le Maire, Guy HERMITTE, en vue de faciliter l'organisation. Il s'agit de :

- M. Christophe MESROBIAN ; Le Trio (Montgenèvre),
- M. Daniel PEYTHIEU ; Comm'unik (Saint Chaffrey),
- & M. Damien ROMAN ; Le Cosy (Briançon).

L'objectif était original, dès lors qu'il s'agissait de proposer une compétition ouverte aussi bien aux licenciés, bons joueurs de golf, qu'aux non licenciés débutants.

La compétition pour les licenciés se déroulait sur le parcours 9 trous de Montgenèvre et sur le compact. Les résultats ont été calculés avec le cumul des scores.

En revanche, la compétition ouverte aux non licenciés s'est tenue uniquement sur le compact, ce qui a été très apprécié et devrait être renouvelé.



Un trophée, qui sera remis en jeu chaque année, a été remis au meilleur joueur de la compétition des licenciés.

Au bout de 3 victoires, le trophée serait conservé par le joueur en question.





Une ambiance festive et teintée d'une grande amitié a marqué la remise des prix, à l'issue de laquelle un buffet dînatoire d'une exceptionnelle qualité a rassemblé les participants et les invités.

Un grand merci à Christophe MESROBIAN, qui envisage, pour l'année prochaine, de rééditer cette compétition qui pourrait figurer officiellement au calendrier du Golf International de Montgenèvre.



Ce moment de convivialité a, aussi, permis de rendre hommage à Madame Annouck ISAMBERT et à tous ses collaborateurs, et de féliciter les participants ainsi que toute l'équipe organisatrice pour la qualité du parcours.

BRADERIE DES COMMERCANTS ET VIDE-GRENIERS DES PARTICULIERS DU 15 AOÛT

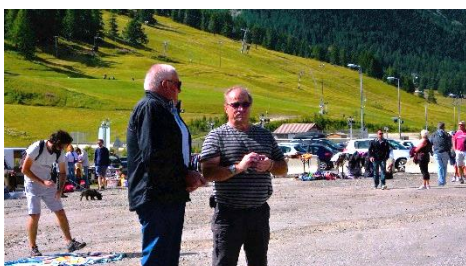
Le jeudi 15 août, la Commune et l'Association des Commerçants de Montgenèvre et des Alberts ont organisé une grande braderie. Aussi, un vide-greniers ouvert aux particuliers était proposé. Les Montgenévrais et nos visiteurs ont, ainsi, pu faire de bonnes affaires toute la journée ! A partir de 18h00, la Route d'Italie était exclusivement piétonne, et des concerts et animations (zumba...) ont animé les terrasses. De plus une grande tombola a été proposée, permettant de remporter de nombreux lots, dont des séjours à Montgenèvre.



Vous le savez bien, la Commune est particulièrement sensible aux animations que peuvent mettre en œuvre nos concitoyens, en liaison avec l'Office de Tourisme, et souhaite en assurer le succès. A cette fin, elle s'est ingéniée à accompagner l'association locale en participant grandement à l'organisation de la manifestation. A cet égard, les services municipaux, techniques, police, et l'Office de Tourisme ont été pleinement mobilisés pour apporter leur soutien, leur expertise et leur appui bienveillant.



Dans cet esprit, et à la demande de Monsieur le Président de l'Association des Commerçants de Montgenèvre et des Alberts, un Arrêté du Maire a été pris, visant à interdire la circulation automobile sur la Route d'Italie, le 15 août 2019, de 18h00 à 23h00, et à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité indispensables.





De son côté, et afin d'offrir la meilleure visibilité possible à l'événement, l'Office de Tourisme n'a pas lésiné sur les moyens. En effet, une campagne de communication a été lancée, et plusieurs grands médias locaux ont relayé l'affiche et les informations de la braderie du 15 août, comme Le Dauphiné, ou La Radio Imagine... Bien évidemment, les réseaux sociaux officiels de Montgenèvre, ainsi que le site internet de la station, diffusent eux aussi plusieurs messages, pour promouvoir la manifestation.

On trouvera, ci-dessous, une capture d'écran illustrant la publicité faite par l'Office, visant à donner la véritable dimension de l'événement (Le Dauphiné) :



Complémentairement à cet événement important, les personnes présentes ont pu passer un week-end prolongé tout en détente, grâce à une offre Durancia mise en place durant quatre jours, du 15 au 18 août inclus (une entrée balnéo adulte 2h achetée, une entrée enfant offerte).

Le travail commun de l'Association des Commerçants et de l'ensemble des services communaux a été récompensé par une belle soirée, et la journée du 15 août s'est révélée être réussie et fraternelle.



Article de presse de la Valsusa

A MONGINEVRO LA PISCINA E SPA DURANCIA : A DUE PASSI DALLA VALSUSA

Commerciale 29/08/2019 News Commerciali



MONGINEVRO – Situato in una delle località sciistiche francesi più antiche, a 1860m d'altezza sulla frontiera italiana, la stazione di Monginevro è un passaggio inevitabile, un'oasi di pace dove è possibile ammirare la bellezza dei paesaggi montani. Durancia, il nuovo centro ludico balneare sulle Alpi, vi propone una forte esperienza dei sensi grazie agli effetti dell'acqua, della luce, del paesaggio e dei trattamenti di bellezza. Un viaggio inevitabile da condividere in famiglia o con gli amici.

Un centro moderno dove diversi universi sono accessibili. Potrete apprezzare i benefici dell'acqua, nelle sue molteplici forme: dall'idromassaggio alla cascata, dal vapore umido o secco, per rilassarsi e distendersi in tutta serenità. I clienti possono spaziare nello "spazio ludico balneare" e lo spazio benessere, dove ad attenderli ci sarà una splendida vista sulle montagne. Momenti memorabili per tutta la famiglia: la vasca principale, inoltre, vi darà l'impressione di nascere dalla sorgente della Durance, tra due terrazze d'alpeggio, al riparo dai capricci climatici e protetta dalle linee curve dell'edificio.

Per vivere un momento di benessere assoluto, invece, potrete scoprire la Spa Nuxe, la quale vi propone una molteplicità di trattamenti pensati specialmente per voi.

Durancia, infatti, promette ad ogni suo cliente di farlo "viaggiare" tra la dolcezza ed il benessere. Ed è proprio per questa cura verso gli ospiti in struttura che possiamo affermare che la Spa Nuxe è quello che fa per voi. I momenti di puro relax vi faranno dimenticare lo stress accumulato dal lavoro e dalla vita di città. Sinonimo di eccellenza e qualità, tutte le attività della Spa vengono eseguite con prodotti Nuxe, di pura origine naturale che, con i loro profumi incomparabili, vi regaleranno un senso unico di benessere.

Ma non è finita. Grazie alle tecniche manuali esclusive, sarete in grado di lasciarvi andare in un senso di rilassamento profondo. L'ideale per trascorrere una bellissima vacanza. Infine, per chi vuole allenarsi anche in vacanza, potrà provare la nuova palestra completa di ogni servizio.

Cosa state aspettando? Durancia aspetta solo voi. Lasciatevi incantare dalla bellezza delle montagne e dal comfort della struttura per questo viaggio di pura dolcezza e divertimento.





Orari di apertura della piscina :

Lunedì – Domenica : 11.00 – 19.00

Durancia Balnéo & Spa

Route nationale, 05100 Montgenèvre, Francia

Telefono : +33 4 92 20 67 70

Mail : contact@durancia.com

SKIPASS SAISON | 2019 2020

GRAND
MONTGENÈVRE

À PARTIR DE
414€

-30%

JUSQU'AU
1^{ER} SEPTEMBRE
2019



ÉTÉ 2019 INCLUS



TÉLÉCHARGEZ
NOTRE APPLI
DOWNLOAD
OUR APP
SCARICATE
LA NOSTRA APP

COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MONTGENÈVRE SUR IPHONE ?

CLIQUER SUR
APP STORE



ÉCRIRE DANS LA BARRE
DE RECHERCHE "MONTGENÈVRE"
CLIQUER SUR
LA PREMIÈRE APPLICATION



APPUYER SUR INSTALLER



VOTRE APPLICATION EST
INSTALLÉE, APPUYEZ SUR
OUVRIR POUR COMMENCER



COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MONTGENÈVRE SUR ANDROID ?

CLIQUER SUR
GOOGLE PLAY



ÉCRIRE DANS LA BARRE
DE RECHERCHE "MONTGENÈVRE"
CLIQUER SUR
LA PREMIÈRE APPLICATION



APPUYER SUR INSTALLER



VOTRE APPLICATION EST
INSTALLÉE, APPUYEZ SUR
OUVRIR POUR COMMENCER

